



# AVIS PUBLIC

## Concernant le rôle d'évaluation foncière de la municipalité de la paroisse de La Doré

Avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation de la municipalité de La Doré, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2009, 2010 et 2011, a été déposé à mon bureau le 11 septembre 2008 et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à consulter l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre 10 de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes:

- ✓ Être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2009;
- ✓ Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé:  
**M.R.C. du Domaine-du-Roy**  
**901, boulevard St-Joseph**  
**Roberval, Québec G8H 2L8**
- ✓ Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ainsi qu'au bureau municipal;
- ✓ Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 106-97 de la MRC du Domaine-du-Roy et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à La Doré, ce 15<sup>ième</sup> jour de septembre 2008.

René Perron, M.B.A., M.A. en études régionales  
Directeur général

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à La Doré, certifie sous serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant des copies aux endroits désignés par le Conseil, entre 9 h et 16 h, ce 15 septembre 2008.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 15 septembre 2008.

Josée Bau  
Secrétaire de direction